

Comme il est 7 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre s'il vous plaît. Quand la Chambre s'est ajournée à sept heures ce soir, la présidence avait donné la parole au député de Joliette (M. La Salle) mais il n'a pas pu commencer son discours. Je lui redonne donc maintenant la parole pour qu'il puisse parler pendant les 40 minutes auxquelles il a droit.

● (2010)

[Français]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je suis fort heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat qui a une importance capitale, je pense, à l'intérieur de notre pays. J'aimerais dire, monsieur le président, que les Canadiens sont conscients maintenant que le débat actuel est d'une importance capitale pour l'avenir du fédéralisme canadien. Il y a tout lieu de croire que nos concitoyens partout au pays ont compris le caractère déterminant des changements proposés par le gouvernement actuel. Jusqu'à ce jour, plusieurs députés québécois, du côté ministériel, bien sûr, ont fait connaître des points de vue favorables au «package deal» du premier ministre.

Personnellement, j'ai tenu à participer à ce débat historique afin que ceux et celles qui suivent de près nos délibérations aient un reflet fidèle de la réalité québécoise. Je veux que la voix dissidente de centaines de milliers de Québécois et de Québécoises se fasse entendre avec force et vigueur dans cette Chambre. Je remercie mes confrères du parti progressiste conservateur de m'avoir permis aujourd'hui d'accomplir cette mission qui, d'ailleurs, me tenait à cœur. J'apprécie beaucoup ce geste d'amitié à mon égard et de courtoisie envers la population québécoise.

Je tiens à être bien clair dès le départ, monsieur le président. Je parle aujourd'hui non pas uniquement en ma qualité de député de Joliette, ni uniquement en ma nouvelle qualité de chef du parti de l'Union nationale au Québec, mais d'abord et avant tout, je parle aujourd'hui dans cette enceinte privilégiée en ma qualité de Québécois d'origine française, un Québécois solidaire de centaines de milliers de ses concitoyens, qui rejette la résolution du gouvernement libéral parce que celle-ci est incompatible avec leur conception du fédéralisme canadien.

Ces Québécois ne sont pas uniquement des unionistes, monsieur l'Orateur. Ils ne sont pas uniquement des péquistes non plus. Plusieurs d'entre eux sont des militants très actifs du parti libéral du Québec. Je pense qu'il est important que les Canadiens de toutes les parties du Canada sachent bien que l'opposition des Québécois, confirmée par de nombreux sondages au cours des derniers mois, dépasse la ligne traditionnelle de la partisanerie politique. Et la raison en est simple pour quiconque veut voir au-delà des ornières partisans. Le projet de résolution du gouvernement libéral est encore pire que le

La constitution

statu quo; il constitue un net recul pour la société québécoise dans son ensemble et une gifle monumentale pour les fédéralistes du Québec. Le gouvernement libéral veut s'arroger à lui seul, c'est clair, la propriété de la Constitution. Cela est incompatible avec nos traditions constitutionnelles.

Le Canada ne se limite pas à Ottawa. Il comprend toutes les provinces. Celles-ci sont, jusqu'à nouvel ordre, des gouvernements souverains dans leurs sphères de compétence. Lorsqu'un amendement constitutionnel vient modifier l'exercice de ces compétences exclusives, les provinces doivent non seulement être consultées, elles doivent y consentir. Voilà la vraie nature de notre fédéralisme canadien. Au lieu de chercher à s'entendre avec les provinces, au lieu de négocier de bonne foi avec ouverture d'esprit, le gouvernement libéral cherche l'affrontement, il cultive la division, il y réussit d'ailleurs, pour mieux imposer sa conception centralisatrice du fédéralisme et sa vision étroite de l'avenir.

Les députés d'en face prétendent que le projet de résolution n'enlève rien aux provinces. Moi je réponds que c'est faux, monsieur l'Orateur. Premièrement, il diminue directement la souveraineté exclusive des provinces en matière d'éducation et de langue d'enseignement, sans le consentement d'une majorité d'entre elles. A cause de son caractère distinctif, comme seule province canadienne à majorité de langue française, le Québec ne peut accepter que sa souveraineté en matière d'éducation et de langue d'enseignement soit diminuée par rapport au *statu quo* déjà connu.

C'est une évolution contraire à celle souhaitée par la majorité des Québécois qui se sont toujours battus pour une amélioration de leur sort par rapport au *statu quo*. Deuxièmement, monsieur l'Orateur, par le biais de la Charte des droits et des libertés, le projet de résolution risque de rendre inopérantes une centaine de lois québécoises. C'est du moins l'opinion juridique rendue par un groupe d'avocats de Montréal à la demande du gouvernement du Québec. Hier même le ministre de la Justice au Canada (M. Chrétien) admettait la véracité de ces faits. Il faisait même entendre que ce serait en fin de compte une bonne chose, comme si les lois affectées étaient nécessairement discriminatoires, alors qu'il est très possible qu'elles ne correspondent pas aux formulations de la Charte, non pas qu'elles nient ces droits et ces libertés, mais parce qu'elles traduisent une conception différente de leur exercice. Troisièmement, le projet de résolution constitue un recul pour les provinces à cause justement de son caractère unilatéral.

En agissant seul, en agissant contre la volonté expresse de huit provinces sur dix, le gouvernement fédéral porte un coup très dur à tous les fédéralistes du Québec qui croient toujours que notre cadre fédéral doit reconnaître l'égalité de statut constitutionnel des deux ordres de gouvernement. Tous les partis politiques au Québec, monsieur l'Orateur, souscrivent à ce principe. D'ailleurs, il est important de noter qu'il fait partie des recommandations du défunt rapport Pepin-Robarts. Cette recommandation se lit comme suit:

Nous considérons que les gouvernements provinciaux sont de stature et de maturité égales à celles du gouvernement central, et nous recommandons, sans aucune hésitation, qu'une nouvelle Constitution reconnaisse leur égalité de statut.